

# LA COMMUNE DE PARIS

JOURNAL RÉVOLUTIONNAIRE

MONITEUR DES CLUBS, DES CORPORATIONS D'OUVRIERS ET DE L'ARMÉE.

Pour toutes les insertions, s'adresser au siège de l'Administration, rue de Rivoli, 16.

ON S'ABONNE A PARIS :

Rue de Rivoli, 16.

	Un an.	6 mois.	3 mois.
Paris . . . . .	24	12	7
Départements . . . . .	36	18	10
Etranger . . . . .	48	24	13

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Agriculture, Industrie.

SOLIDARITÉ, ALLIANCE DES PEUPLES.

Arts, Sciences.



Comité de rédaction pris parmi les rédacteurs.

DIRECTEUR-GÉRANT : SOBRIER.

*Vivre en travaillant ou mourir en combattant !*

Les renseignements que nous recevons sur un grand nombre de candidats à l'Assemblée nationale sont d'une nature telle que nous croyons devoir immédiatement prendre l'engagement de publier la biographie détaillée de tous les citoyens élus.

La Commune de Paris accueillera tous les renseignements précis et signés qui lui seront communiqués dans le but d'aider à cette publication. Nous faisons à cet égard appel au patriotisme des bons citoyens.

Paris, 2 mai.

AU PEUPLE!

Nous ne saurions trop vous le répéter, frères, prenez garde... Ne cédez pas à des provocations perfides; conservez pure notre sainte cause, qui est celle de l'humanité tout entière. Restez calmes dans votre force souveraine; conservez la majesté de votre toute-puissance.

L'Assemblée nationale va s'ouvrir: silencieux, dignes et impassibles comme des juges, voyez-la fonctionner. Si elle se montre fidèle à son mandat, si elle sert vaillamment, loyalement la cause des déshérités; si elle proclame leurs droits, si elle élève en faveur de leur avènement une voix fraternelle dont le mâle et généreux écho devra retentir dans l'Europe entière, qui attend... qui écoute du côté de la France, et qui n'a plus qu'un pas à faire pour être à jamais libre... l'Assemblée nationale ne rencontrera autour d'elle que des regards amis, que des cœurs palpitants d'enthousiasme... Mais si, manquant à son mandat sacré, elle renie la Révolution sociale sa mère... si elle porte sur elle une main parricide, vous verrez cette Assemblée fatalement se dissoudre dans son impuissance... car elle ne sera pas née viable... Bientôt le vide se fera autour d'elle... l'air purifiant de la liberté lui manquera... Le souffle révolutionnaire se retirera d'elle, et, défaillante, elle s'éteindra d'elle-même.

Alors, frères, instruits par cette expérience solennelle... ayant montré jusqu'à la fin la patience et la dignité du bon droit et de la force... alors vous ferez tonner votre grande voix.

« LE PEUPLE EST LE SOUVERAIN; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis. »

« Le peuple peut, quand il lui plaît, CHANGER SON GOUVERNEMENT ET RÉVOQUER SES MANDATAIRES. » (Art. 14. Déclaration des Droits de l'homme.)

Et alors le jugement du peuple sera le jugement de Dieu.

Droit d'élection, droit de révocation: l'un est le principe, l'autre la conséquence.

Nous ne cesserons de recommander au peuple l'énergie du calme. La force est aujourd'hui dans la négation et l'attente. Que les ouvriers laissent leurs ennemis s'évaporer en violences. Le flot soulevé par la bourgeoisie retombera de lui-même. Dieu veuille que ce ne soit pas un flot de sang.

S'il faut en croire des bruits semés par la ville, on organiserait à cette heure une Saint-Barthélemy de prolétaires. Ces bruits alarmants prennent dans les massacres de Rouen une certaine vraisemblance. A Paris, la contre-révolution a jeté son masque; elle agace par ses défis et ses bravades la colère du peuple, ce lion généreux qui après la victoire, se retire superbe et insouciant dans son antre. Dénoncer aux ouvriers leurs agresseurs, découvrir les pièges qu'on tend à leur bonne foi héroïque, c'est le devoir des écrivains démocrates, et nous n'y manquerons jamais. La classe bourgeoise cherche le combat, et elle ne le trouvera point. Nous exhortons les masses laborieuses à protester par leur silence contre les fureurs de la modération habillée en garde nationale. Si le peuple pouvait même s'abstenir d'une curiosité bien légitime sans doute, son absence serait la meilleure leçon qu'il pût donner à ses adversaires. Leurs cris avinés, leurs démonstrations aveugles tomberaient dans le vide. La classe bourgeoise, au lieu de se fondre le lendemain de la victoire dans la masse ouvrière, cherche de nouveau l'isolement et la division; elle périra par cet orgueil de caste, car aujourd'hui la solitude c'est la mort. Les armes qu'elle a dans les mains sont des armes de suicide. Malheur à elle si elle avait un instant l'idée de s'en servir.

De grâce, messieurs les bourgeois, soyez donc égoïstes avec intelligence. Comprenez que le moyen de ne point jeter dans la capitale des col-

lisions sanglantes et prolongées qui retentiraient par toute la France, c'est de résigner volontairement vos privilèges. Si j'étais modéré, je me ferais dès aujourd'hui révolutionnaire pour sauver de mes fétiches ce qui peut encore être sauvé. Toute autre voie est non-seulement criminelle, mais insensée. Ce que vous cédez au mouvement, vous le retrouverez dans la société, c'est-à-dire dans le royaume de tous, et de plus vous le retrouverez accru de tous les intérêts du sacrifice.

Notre dernière Révolution a été surtout une révolution de sentiment. Ne lui enlevons pas ce caractère d'amour et de fraternité qui la fait si grande. Introduire la division par des tentatives rétrogrades, semer l'ivraie dans les cœurs qui ne demandent qu'à se rallier au nom de la République une et indivisible, ce serait le crime du délire; les partis qui agiraient ainsi se décapitieraient eux-mêmes en décapitant l'avenir.

Ne vous fiez pas aux apparences de votre force. Vous êtes armés, d'autres le sont. Qui se croyait plus appuyé sur les baïonnettes et les canons que le gouvernement de Louis-Philippe. Il avait une ceinture de forteresses, un palais gardé comme une place forte, une armée de soldats avoués et secrets; il disposait d'un matériel immense; la fortune publique était dans sa main; il jetait au moindre signe les hommes et les chevaux sur le pavé de nos rues; pendant dix-huit ans il n'avait eu qu'une idée fixe, celle de se défendre contre l'insurrection; tout ce que peut le génie de l'égoïsme, de la conservation et de la ruse, il le pouvait. Hé bien! le peuple n'a fait que passer, et en dix heures tout cela n'était plus.

Que cette leçon ne soit pas perdue pour vous, nouveaux doctrinaires, hommes de la résistance à tout prix! Nous ne vous craignons pas. A vous l'audace de la peur à nous la résolution calme et sainte de défendre les droits de la Révolution jusqu'à la mort. Si nous engageons le peuple à s'abstenir de toute collision, c'est que les résultats de la lutte nous épouvantent pour la classe agressive. Nous ne voulons pas la mort de la bourgeoisie; nous voulons qu'elle reconnaisse ses erreurs économiques, ses fautes passées, et que les reconnaissant elle revienne à la justice.

La Révolution de février avait effacé cette division des hommes par classes. Deux mois se sont à peine écoulés depuis la victoire, et voilà l'ancien antagonisme de l'ouvrier et du bourgeois, de la blouse et de l'uniforme, qui reparait à la sombre lumière de la guerre civile. Le moyen de mettre promptement la République au-dessus des collisions, c'était de la rendre tout de suite utile, profitable à tous, féconde en œuvres. Il fallait à tous les citoyens une existence nouvelle, une vie cherchée dans les principes de dévouement et de solidarité humaine. La réaction a pris la voie contraire; suivez ses traces si vous l'osez! Ce sont des traces de sang et de larmes pour l'avenir.

Peuple, c'est à toi que nous nous adressons; car c'est toi qui a mission sur les destinées de la France. Sois patient! laisse tes ennemis succomber sous leur impuissance armée. Leur infatuation est celle des enfants qui se croient des héros de l'Iliade parce qu'ils ont un fusil de plomb et un sabre de fer-blanc. Laisse-les jouer à la bataille. Quand tu descends dans l'arène, ce n'est point pour montrer tes armes, mais ton courage. Les baïonnettes ne t'effrayent pas; elles se sont émoussées trois fois contre ta poitrine de fer. Aussi le calme que nous te demandons n'est pas le calme de la faiblesse, mais celui de la générosité. Epargne tes ennemis délirants. Tu es le Souverain; eux ne sont que des sujets révoltés contre la Révolution.

L'immobilité de la magistrature est-elle oui ou non détruite? On est en droit de s'adresser cette question en voyant sur les sièges de la cour d'assises les mêmes figures qui distribuaient la justice (lisez l'injustice) dans les plus mauvais jours du dernier règne. Parmi les valets du système de compression doctrinaire, il en est un qui mérite d'être signalé pour son zèle, c'est le nommé Partarieu-Lafose. Cet ancien avocat général a élevé la voix contre tous les défenseurs de la liberté. Il poussait la haine de la démocratie jusqu'à l'inconvenance et au cynisme; dans un procès célèbre, il osa traiter Lamennais de menteur. Ses paroles restent et se tournent maintenant contre ce magistrat qui avait mis sa conscience au service des plus viles passions. Maladroite dans l'affaire des lettres de Louis-Philippe, il fut un instant disgracié; mais s'il n'avait pu obtenir

une condamnation, c'était la faute de son talent et non celle de son dévouement à la cause de ses maîtres. Emporté au delà de toutes bornes, insolent et bavard, même pour un avocat général, il reste au parquet comme le mythe de la fureur contre-révolutionnaire. Le retour d'un tel homme aux idées et aux œuvres de la démocratie nouvelle ne serait pas une conversion, ce serait une hypocrisie.

La vie d'un homme politique est une vie de lutte. Avant la victoire, il souffre de la résistance infinie que rencontrent ses idées et sa personne; après la victoire, il souffre des tempêtes que soulève son avènement. C'est l'histoire de tous les chefs de notre première Révolution française. Leur sort n'en est pas moins digne pour cela d'admiration et d'envie. L'obscurité ne convient point à certaines natures; tout homme qui porte en lui une idée ne trouve de repos que dans l'inquiétude ou la mort. La voie des épreuves est la voie du succès. Il arrive un moment où les esprits se retournent comme par prodige du côté des doctrines et des hommes repoussés la veille. Ces revirements de l'opinion publique suivent toujours la victoire d'un principe. Il faut donc tout attendre de la marche nécessaire des révolutions: celui qui voit le plus loin de tous arrive le dernier; mais il arrive.

Nous ne cesserons de dire: les plus horribles tyrans sont ceux qui se sont fait un marche-pied de la démocratie, individualités grossières, toujours tarées et infâmes.

On lit dans la Liberté que « le citoyen Sobrier vient de se séparer du parti des mécontents pour se rallier franchement au parti de la majorité et prêter son concours au Gouvernement. »

L'insinuation est perfide; le citoyen Sobrier la repousse de toute l'énergie de son âme républicaine. S'il a signalé au vote populaire des socialistes connus, c'est qu'il les a crus sincèrement révolutionnaires; c'est qu'il a cru que ces hommes ne mentiraient point à l'origine du pouvoir qu'ils ont encore aujourd'hui en leurs mains: les intérêts du peuple et ceux de l'humanité. Du jour où ils s'écarteront de cette sainte mission, du jour où un seul de leurs actes sera réactionnaire, au lieu d'un concours franc et loyal qu'il n'a jamais cessé de prêter à la République démocratique, le citoyen Sobrier, dans sa complète indépendance, au milieu de cette course à la curée des emplois et des émoluments, connaît son devoir, il l'accomplira. Il n'appartient à aucune coterie mesquine ou exclusive; il attend dans l'anxiété de son patriotisme la réalisation de la réforme sociale marquée par le doigt de Dieu. Malheur à ceux qui voudront s'opposer à l'ordre naturel des choses d'ici-bas.

La mitraille comme la corruption doivent échouer contre la force du bon droit. Le peuple attend, il attend patiemment. Encore une fois, malheur à ceux qui prendront son calme pour de la faiblesse ou de la pusillanimité.

Un nouveau journal, signé E. de La Boulaye, répète aujourd'hui, mal informé sans doute, la colonnie si nettement démentie par nous contre l'Assemblée nationale. Nous lui disons très-poliment qu'il est, quant à lui, dans une erreur complète, et nous espérons bien que ce mot suffira si le citoyen E. de La Boulaye est le même qui vint nous chercher dans le temps pour faire jouer sa pièce des *Sergents de La Rochelle*.

Le citoyen E. de La Boulaye nous désigne encore sous le titre de communistes. A ce mot nous opposons un énergique démenti; de même pour les fonds de l'Etat.

Quant au peu de bon sens dont le citoyen de La Boulaye veut bien nous gratifier, nous l'attendons à l'œuvre, afin de bien savoir sur quelle échelle il faut graduer son génie. Comme nous avons rompu plus d'une lance avec des gens d'une intelligence réputée supérieure, nous ne saurions accepter du citoyen E. de Laboulaye la gratification qu'il nous octroie.

Au reste, et pour éclaircir tout, nous demandons si le citoyen E. de La Boulaye est le même qui fut autrefois secrétaire de Gisquet.

Le programme que vient de publier le Gouvernement provisoire pour la séance d'ouverture

de l'Assemblée nationale nous paraît renfermer une lacune qu'il serait urgent de combler.

Il y est dit que dans cette même séance, le président de ce gouvernement résignera entre les mains des représentants les pouvoirs que l'acclamation du peuple lui a conférés.

Mais n'est-ce pas trop se hâter que de résigner ce jour-là même ces pouvoirs populaires? Ne serait-ce pas laisser la France sans gouvernement au milieu des circonstances difficiles où la République se trouve? Car il est impossible que dès son entrée en séance, l'Assemblée nationale puisse s'occuper de la réorganisation d'un pouvoir exécutif.

Quelle que soit notre opinion sur l'ensemble des actes du Gouvernement provisoire et sur les fautes graves que la postérité pourra lui reprocher, nous pensons qu'il ne peut résigner réellement ses fonctions qu'au moment où l'Assemblée nationale se sera occupée de le remplacer comme pouvoir exécutif; jusqu'à ce jour-là, il doit donc être conservé ou plutôt confirmé dans ses fonctions. La nomination d'un pouvoir exécutif exercé collectivement par plusieurs membres, et nous ne pouvons en admettre d'autre, n'est pas une opération qui puisse s'improviser en un instant; il faut tout au moins que les représentants du peuple aient eu le temps de se connaître et de se concerter.

Voilà que l'Assemblée nationale de 1848 va ressembler à toutes les chambres de la royauté: on parle sérieusement de la constituer en bureaux. Nos pères, à qui l'expérience avait appris à se méfier de ce fractionnement de la représentation, et qui savaient très-bien que ces bureaux ne tardaient pas à dominer, à gouverner les assemblées, finirent par se passer de ces bureaux permanents: ils lui préférèrent les commissions mobiles, qu'ils nommaient éventuellement pour chaque objet méritant d'être étudié et qu'ils brisaient aussitôt que leur mission était remplie. Par ce moyen la représentation nationale conservait toujours son libre arbitre, son droit d'initiative, son droit d'examen de toutes les questions qui lui étaient soumises, et l'on sait avec quelle rapidité ils lançaient leurs décrets. S'ils se trompaient quelquefois, les sociétés populaires, véritable *critérium* de l'opinion publique, ne tardaient pas à le leur dire, et ils revenaient franchement sur leurs pas.

Qu'on ne s'y trompe point, le peuple français jugera l'Assemblée nationale sur ses premières mesures. Si elle se traîne dans les ornières des précédentes chambres; si elle oublie que, constituante, elle ne doit avoir d'autre règlement que sa volonté librement exprimée; si elle s'entortille dans les langes que la royauté imposait à ses députés pour mieux les asservir, l'Assemblée nationale de 1848 répudierait par cela seul les hautes destinées auxquelles semblait l'appeler sa patriotique mission.

Nous apprenons de source certaine que la famille de Louis-Philippe entretient à Paris un certain nombre de gens à gages chargés de lui transmettre des notes sur la situation de Paris.

Le prétexte de ces individus auprès des personnes qui s'étonnent de leur présence à Paris est la mission dont ils sont chargés par leurs maîtres d'emballer les effets laissés par eux aux Tuileries et que le Gouvernement provisoire, dans sa magnanimité, leur a promis d'enlever.

On conçoit le temps que l'emballage de tant de belles choses demande, et combien cela donne de motifs spécieux aux allées et venues.

Nous appelons l'attention du citoyen Caussidière sur ce point important, et nous prions en même temps certain représentant récemment élu à Paris de faire comprendre à sa femme quels dangers la protection donnée par elle aux gens attachés à la duchesse d'Orléans peut avoir pour la République, que son mari est chargé de représenter.

PARALLÈLE ENTRE LES ARISTOCRATES ET LES MODÉRÉS.

L'aristocrate attaque ouvertement; le modéré porte ses coups dans l'obscurité. Le premier déclame contre la révolution et voudrait la renverser par la force; le second la vante, la blâme tour à tour et la mine sourdement. Celui-là provoque, injurie les amis du peuple; celui-ci les calomnie avec adresse. L'aristocrate s'oppose de front aux décrets qui choquent ses idées; le mo-

déré les tempéres, les atténués et les défigurés. L'aristocrate ne voit de ressource que dans la guerre; le modéré parle toujours de paix et désire la tranquillité des esclaves. L'aristocrate déteste et estime les vrais défenseurs du peuple; le modéré les déteste et les méprise: il publie que les démocrates, qui n'ont point d'argent, en distribuent à la populace pour la soulever; que les démocrates, qui ne doivent, qui ne peuvent désirer que l'ordre et la paix, sont ceux qui mettent le feu dans la nation; que les démocrates, par tout occupés à élever et déconcerter les cabales, sont ceux qui les forment. Nous concluons par dire que nous aimons mille fois mieux un aristocrate qu'un modéré; car l'un peut être un honnête homme courroucé, et l'autre est presque toujours un hypocrite de sang-froid.

Une lettre remise dans nos bureaux hier soir a été par mégarde envoyée à l'imprimerie sans révision et confondue parmi d'autres documents. Nous regrettons d'autant plus cette précipitation, que cette lettre renfermait des allégations diffamatoires envers un citoyen que nous estimons, un patriote éprouvé, le colonel Rey, gouverneur de l'hôtel de ville. Nous nous empressons de déclarer que nous déclinons toute solidarité dans cette injurieuse attaque et que nous nous faisons honneur de l'amitié du citoyen colonel Rey.

Nous empruntons avec plaisir les lignes suivantes au *Courrier français*. Elles ont été écrites sous l'inspiration des sentiments qui nous ont toujours animés. Pourquoi ne sont-ils pas dans le cœur de tous les Français?...

« Représenteront-ils la République ceux qui préparent des discours touchants pour la duchesse d'Orléans et qui les laissent tomber au moment suprême où l'arrivée du Peuple en armes les glaça d'effroi dans l'enceinte du Palais-Bourbon? Représenteront-ils la Révolution ceux qui naguère traversaient les mers pour offrir leur éternel dévouement et, dans l'avenir, la couronne de France à l'insignifiant exilé dont la mère hardie essaya vainement de rallumer les tisons de la Vendée? Et ceux qui ont fait balayer par la mitraille les rues de Paris, les rues de Lyon, répondant par le massacre à ce cri sublime pour les âmes généreuses: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* »

#### LES MODÉRÉS.

La modération est une vertu. Comme toutes les vertus, elle a ses apologistes; mais ce ne sont pas ceux-là qui la pratiquent le mieux. En temps de révolution surtout, on voit sortir de terre nombre de ces modérés qui se font un masque de leur prétendue modération, et qui s'empressent de s'abriter derrière le mot pour ne pas se soumettre à la chose elle-même. Une fois qu'ils se sont dits modérés, il semble qu'ils soient quittes de toute réserve, et qu'ils n'ont plus qu'à marcher insolemment devant eux sans avoir égard aux plaintes et aux justes exigences de ceux qui ont reconquis, au prix de leur sang, des droits inaliénables et méconnus. Les plaintes leur paraissent importunes, les exigences leur semblent tyranniques. Tout au plus alors tolèrent-ils l'humble demande et la supplique respectueuse. Quoi donc! leur souveraineté n'est-elle pas imprescriptible? puisqu'ils étaient les maîtres hier, n'est-ce pas à eux de dispenser à leur gré la justice et l'équité? Eux seuls ont le droit de faire les affaires des autres: leur enlever ce droit, c'est porter atteinte à la liberté, à l'égalité, à la fraternité!

C'est vraiment là le sens de ces déclamations furieuses en faveur de la modération dont, depuis quelques jours, certains journaux sont remplis. Ils exigent que le peuple ait confiance en eux, et si quelques-uns de ceux qui les connaissent veulent l'éclairer sur leurs véritables intentions et mettre au jour leurs tendances et leurs projets, ils crient à l'anarchie, à la terreur. Ils les accusent de vouloir soulever contre eux les passions populaires; ils reviennent sur cette accusation avec persistance, avec un luxe inouï de paroles tremblantes, soufflant autour d'eux la crainte, la haine, la réaction, se représentant eux et leurs amis comme les victimes de leur modération et de leur sagesse, appelant à leur défense tous ceux qui ont avec eux quelque intérêt commun, c'est-à-dire tous ceux que le changement irrite, que le bruit d'une révolution dérange, que l'inconnu effraye, qui tremblent de tous leurs membres au seul mot de réforme et qui ne sortent de leur indifférent égoïsme que pour entrer dans les voies d'une résistance aveugle.

(Le Peuple constituant.)

#### PEUPLE ET BOURGEOISIE.

Des troubles graves ont eu lieu sur différents points de la France à propos des élections. Les causes de ces agitations ne sont point encore bien connues. Les détails qui nous arrivent nous permettent cependant de faire un rapprochement significatif.

A Rouen, la bourgeoisie a triomphé. L'ordre s'est rétabli au milieu des cadavres. Le calme de la terreur règne dans cette ville. Les ouvriers ont été littéralement écrasés; la garde nationale et la ligne, assure-t-on, n'ont pas perdu un seul homme.

A Limoges, les ouvriers sont restés maîtres de la ville. Les citoyens Bac, Coralli, Dussoubs, Villegoureux ont reconstruit la commission administrative du 26 février. Pas une goutte de sang n'a été versée.

Nous ne rechercherons pas encore de quel côté était le droit, de quel côté se trouvait la justice. Nous jugeons le fait. Là où les travailleurs dominent, nous voyons l'ordre, le calme, le respect pour les propriétés et pour les personnes. Là où la bourgeoisie triomphe, nous retrouvons aussi l'ordre, mais l'ordre comme à Varsovie, au milieu des ruines. (Vraie République.)

Nous trouvons dans le *Représentant du Peuple*: « Qu'importe que vous ayez la paix, si la paix vous coûte aussi cher que la guerre? Qu'importe que vous ayez la tranquillité sur vos frontières, si la guerre civile désolé vos provinces? Qu'importe que le sang de vos soldats ne coule pas sur les champs de bataille, si les pères, les mères et les sœurs de vos soldats meurent de faim à la porte des ateliers déserts et sur le sol épuisé par l'impôt? »

« Eh bien! nous vous disons, nous: « Tant que vous n'aurez pas rétabli la circulation des produits du travail, « Tant que vous n'aurez pas réorganisé l'échange, « Tant que vous n'aurez pas rendu les richesses sociales accessibles au plus grand nombre de consommateurs possibles, « Tant que vous ne vous serez pas mis sérieusement en mesure de guérir autrement que par l'aumône la grande maladie de l'industrie, le PROLÉTARIAT, « Vous aurez beau faire de l'entente cordiale avec l'Europe; « Vous aurez beau décréter de nouveaux impôts pour payer votre paix armée, pour habiller vos gardes nationales, pour construire de nouveaux vaisseaux; « Vous aurez beau prendre dans la poche des ouvriers qui travaillent pour mettre dans celle des ouvriers qui ne travaillent pas; « Vous aurez beau ruiner la banque au profit de la bourgeoisie, la bourgeoisie au profit des fonctionnaires, les propriétaires au profit des locataires, et tous au profit de l'Etat; « Vous n'aurez réussi qu'à appauvrir l'Etat, qu'à détruire la source de toute richesse: le travail, et qu'à faire décamer par la misère, par la faim, par les baïonnettes de l'ordre public les malheureux ouvriers qui essaieront de murmurer encore leur cri d'angoisse: « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* »

L'Observateur des Pyrénées annonce que le clergé a obéi avec ensemble à la consigne de l'évêché. Il s'étonne que le clergé inférieur n'ait pas compris que son intérêt est lié à celui de la démocratie.

Somme toute, les destinées de la République se trouvent confiées à des royalistes de toutes nuances, à des conservateurs bornés, à des prêtres, tous gens qui ont lancé l'anathème à la Révolution et mitraillé les républicains.

La bourgeoisie voit dans ces élections une garantie d'ordre! Est-ce du béotisme ou de la mauvaise foi?

En donnant place hier dans nos colonnes à la lettre des ouvriers tailleurs de Clichy, nous n'avons fait que remplir un devoir d'impartialité. Nous serions désolés que les rédacteurs du *Peuple constituant* vissent dans l'ombre d'une arrière-pensée. L'illustre écrivain qui marche à leur tête a trop de droits à la reconnaissance de l'humanité pour que nous ne la lui conservions pas toujours.

Hier, à six heures du soir, on venait de poser une affiche de la Société des Droits de l'homme au coin de la rue du 24 Février. Un sous-lieutenant de la garde mobile, de service au poste du Palais-National, s'approche, repousse les personnes qui lisaient, et, tirant son sabre, se met à lacérer l'affiche. Les protestations les plus énergiques se firent entendre aussitôt; mais il n'en tint aucun compte, et bientôt il se forma un attroupement qui ne fit que grossir jusqu'à dix heures.

En présence de pareils faits, on a peine à croire à la réalité d'une révolution qui s'est faite au nom de la liberté.

On nous signale les mesures suivantes qui, dit-on, ne tarderaient pas à être mises à exécution. Il s'agirait de désarmer les citoyens qui logent en garni. Or, il ne faut pas oublier que beaucoup d'ouvriers sont dans ce cas.

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement surtout, ces bruits alarmants ont pris de la consistance.

Est-il vrai que dans certaines mairies de Paris l'ordre ait été donné de supprimer les vivres de poste? Nous pourrions répondre affirmativement; cependant il vaut mieux attendre, et nous attendons.

Nous recevons chaque jour de nouvelles réclamations au sujet du prix de la viande de boucherie et de charcuterie. Un décret du Gouvernement provisoire a réduit l'octroi; mais les marchands n'ont rien changé à leurs prix. Ainsi la ville de Paris est privée, en faveur du peuple, d'un revenu considérable, et ce sont les bouchers et charcutiers qui en profitent seuls.

Il est indispensable que le Gouvernement prenne des mesures pour faire exécuter son décret. Nous avons déjà indiqué ces mesures: une taxe

du prix de la viande ou une boucherie communale. Le second moyen nous semble de beaucoup préférable.

La commission du Comité révolutionnaire donne avis qu'elle a transféré son siège rue de Rivoli, 6; qu'elle recevra tous les jours, de 10 heures à 2 heures de relevée.

#### POLOGNE!

C'est avec un sentiment de tristesse profonde que nous transcrivons la lettre suivante qui nous est écrite de Berlin.

« Berlin, 29 avril 1848, 5 h. 1/2 du soir. « Cracovie est bombardée! — Le lundi 24, la garde nationale demande les armes qui lui étaient promises depuis longtemps. Dans cette garde nationale étaient compris tous les émigrés qui avaient été, tous sans exception, depuis leur arrivée en Allemagne dirigés sur Cracovie par les divers gouvernements. « Le mercredi 26, tous se rassemblent dans une espèce de Champ-de-Mars, près de la ville. Le général autrichien Castiglione devait dans cet endroit leur donner des armes et les passer en revue. « Astuce autrichienne! Pendant que tous les hommes valides quittaient ainsi la ville, les troupes autrichiennes occupent les rues, les places, braquent les canons... La garde nationale l'apprend; elle n'a point d'armes. Elle rentre dans la ville; des barricades se forment... Imaginez quelle lutte s'est engagée. Les Autrichiens pourtant ont été forcés de se réfugier dans la citadelle. De là ils ont bombardé la ville pendant quatre heures. Enfin le général Castiglione a fait dire aux émigrés que s'ils ne quittaient la ville, elle serait réduite en cendres. Les émigrés, impuissants, sans armes, ont quitté la ville. Ils errent aujourd'hui sur toutes les frontières. Que deviendront-ils? « Voilà la guerre déclarée. »

Cette nouvelle est arrivée aujourd'hui à un Polonais, qui n'a pas encore quitté Berlin, par une lettre de Varsovie.

Quant à Varsovie, sa situation est horrible. Les Russes y sont innombrables. La mère est allumée sur toutes les places.

Rien n'entre, rien ne sort. Il n'y a que quatre négociants qui aient droit de faire entrer et sortir quelque chose. Eux seuls peuvent faire le commerce. L'un d'eux avait obtenu à grand peine de venir à Berlin pour ses affaires. Aujourd'hui il ne peut plus rentrer, et c'est de sa propre bouche que nous tenons ces détails.

Du reste, aujourd'hui même, on organise à Berlin des corps de volontaires contre la Pologne, qui doivent partir mardi et pour lesquels on fait dans les rues des quêtes productives.

Voilà donc où nous en sommes deux mois à peine, après que le peuple a vaincu aux barricades. On mitraille ses frères désarmés dans les murs de Rouen, on les incarcère à Paris; au mépris de la parole donnée, on bombarde Cracovie, on massacre des citoyens sans armes!...

On a vu le 1<sup>er</sup> mai un lieutenant de la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> légion arracher des affiches rue Neuve-Sainte-Eustache.

Voilà bien les modérés! Toujours la même honnêteté, le même respect du droit, la même aménité dans les moyens. Ces gens-là ont pourtant reçu leurs épaulettes après avoir juré de maintenir la liberté pour chacun d'émettre sa pensée. Ils en feront bien d'autres si on n'y veille.

#### Correspondance.

Citoyen Sobrier, Tout bon citoyen peut se faire espion dans les circonstances où nous nous trouvons et veiller sur ce que l'on aime.

J'ai été témoin hier soir d'un fait qui dénote que la police de l'ex-roi continue à fonctionner comme par le passé. Un blessé de février, sortant de la Charité, s'était présenté vainement dans la journée à la commission des récompenses nationales. La tête en bandeau et le bras en écharpe, j'ai vu cet individu entrer chez un marchand de vin, escorté par deux mouchards que je connais de vue: tous trois se répandaient en invectives contre le Gouvernement. Ayant entendu cela, je les vis dans la salle, et je demandai un petit verre. Comme j'étais à côté d'eux, j'ai pu entendre.

Les deux agents, au lieu de calmer le blessé, lui débitaient mille mensonges et lui conseillaient de dire aux autres blessés « qu'on les volait, que le Gouvernement n'était composé que de voleurs et que cet état de choses ne pouvait durer: que la République nous donnerait mille voleurs au lieu d'un... »

Après avoir bien travaillé cet homme, ils partirent avec lui se dirigeant sur Chaillot.

J'ai vu aussi de près les élections à Neuilly; je puis donner à ce sujet des détails très-curieux. J'ai vu comment on vous a éloigné de la candidature pour le grade de lieutenant-colonel.

C'est un singulier pays que le pays de Neuilly. — Nous aurons occasion d'y revenir.

BUREAU DES DÉTENU POLITIQUES. — VILLE DE PARIS.

Citoyen, Nous lisons dans votre journal d'hier que les employés de la ville de Paris sont sous le coup d'une terreur qu'on pourrait appeler la terreur des créatures.

Après avoir dit qu'hier c'étaient les concierges des halles et marchés qui venaient vous porter leurs doléances, vous dites qu'aujourd'hui ce sont les gardiens des eaux, et vous citez entre autres un de ces malheureux qui aurait été remplacé par un domestique... de M. Marrast.

Nous croyons devoir vous prévenir que le citoyen Roux, qui vient d'être nommé, ne l'a été que comme détenu politique du 6 juin 1832, et qu'il n'a jamais été domestique de personne.

Nous joignons à cette lettre un extrait du dossier du citoyen Roux que vous apprécierez d'autant mieux que vous êtes un des membres de notre commission.

Salut et fraternité.

Paris, le 2 mai 1848.

Citoyen Sobrier, M. Schmit (je ne dis pas le citoyen Schmit, par la raison qu'on ne peut porter ce noble titre qu'autant qu'on le mérite) s'est paré du titre glorieux d'ouvrier pour nous voler nos suffrages, pour accaparer nos sympathies, pour nous ravir notre amour; c'est à l'ouvrier Schmit, c'est à l'auteur du *Catéchisme des ouvriers* que nous avons tous donné nos voix. Si le Schmit sur lequel elles ont été reportées est un ancien chef de division au ministère des cultes, s'il a été décoré par le gouvernement déchu pour autre chose que pour un travail d'ouvrier si ses opinions sont anti-libérales, si sa bigoterie l'a fait porter par le parti des jésuites, nous demandons que ce vol moral de nos suffrages par un inqualifiable mensonge soit jugé; nous demandons que justice nous soit rendue. Nous ne voulons pas de M. Schmit ex-chef de bureau au ministère des cultes pour représentant du peuple; nous voulons du citoyen Schmit qui porte noblement son titre d'ouvrier.

Salut et fraternité.

Vive la République une et indivisible.  
HERIZ,  
passage Pecquay, 15.

Paris, 1<sup>er</sup> mai 1848.

Citoyen rédacteur, Un correspondant du *National* demande quel est ce M. Schmit qui figure le vingt-quatrième sur la liste des représentants de Paris et pour lequel il a voté, le supplantant ouvrier laborieux et honnête.

Permettez-moi d'user, à mon tour, de la publicité de la *Commune de Paris* pour déclarer que j'ai inscrit sur mon bulletin le nom de Schmit, croyant voter pour un ouvrier, et nullement pour un ancien chef de division des ministres Barthe, Persil, etc., etc.

Je déclare, en outre, que plusieurs de mes amis ont partagé mon erreur.

Salut et fraternité. J. PEYRE,  
maître suppléant au lycée Monge.

La Chapelle Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> mai 1848.  
Citoyen rédacteur,

Abonné à votre estimable journal, je vous prie de donner place à la réclamation suivante, tant en mon nom qu'en celui dont les noms suivent. Nous protestons contre l'élection du sieur Schmit, ancien chef de division. Notre religion a été surprise: nous avons voulu voter, comme le citoyen Auguste Portalis, pour le citoyen Schmit, honnête et laborieux ouvrier, unissant la théorie à la pratique, et non pour un homme partisan du système déchu et jouissant d'une retraite de six mille francs.

Salut et fraternité.

A. LARGUILLON,  
rue des Poissonniers, 44,  
L. Blanche, Hertzog, Chagnard, Froment,  
— Hess, rue des Poissonniers, 42. — M. Rife, rue de la Tournelle, 2. — Pierre, Grande-Rue, 60. — Chaudron, rue Mazagran, 9.

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1848.

Monsieur le rédacteur, Est-il possible qu'un candidat aux élections générales de Paris soit parvenu à tromper plus de cent mille électeurs sur sa véritable position sociale après l'épreuve vingt fois répétée des interpellations dans les clubs? C'est ce qu'on dit partout, ce dont tout le monde se plaint ouvertement. Un fait aussi incroyable, en même temps qu'il attesterait l'imprévoyance des auditeurs, accuserait l'audace du candidat et paraîtrait de nature à porter une sérieuse atteinte à sa délicatesse. Evidemment le sieur Schmit aurait usuré la place d'un brave et digne ouvrier que les électeurs ont entendu nommer.

Suffira-t-il de gémir sur une erreur si regrettable, et n'y a-t-il aucun moyen de la réparer? J'ouvre le code civil, et je vois aux art. 1109 et 1110 qu'il n'y a point de consentement valable si le consentement n'a été donné que par une erreur ou s'il a été surpris par dol; que l'erreur, lors même qu'elle ne tombe que sur la personne avec laquelle on contracte, est une cause de nullité du contrat quand la considération de cette personne est la cause principale de la convention.

Ces principes trouvent ici leur application naturelle. En effet, les électeurs ont entendu nommer un sieur Schmit ouvrier, et non point l'ancien maître des requêtes Schmit. L'erreur sur la personne est patente, elle doit être, elle sera réparée.

Que les électeurs en masse se réunissent donc pour signer une protestation contre l'élection du sieur Schmit, et l'Assemblée constituante fera

cesser ce scandale d'une nouvelle espèce.  
Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations fraternelles.

WUILLEMET,  
lieutenant, 4<sup>e</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> légion.

Citoyen rédacteur,

J'ai lu et vu avec étonnement dans votre journal du 1<sup>er</sup> courant que le citoyen Schmit, soi-disant ouvrier, n'était autre chose qu'un ancien employé du ministère des cultes et décoré du gouvernement déchu.

Je viens donc, en mon nom et au nom de mes amis, protester avec force contre l'élection de ce caméléon, qui le 21 février aurait probablement rougi de se donner une profession dont aujourd'hui il se glorifie.

Salut et fraternité.

AUFFANT, typographe.

Paris, le 2 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

La Société démocratique centrale (placé du Carrousel, à l'ancien état-major), procédant à une enquête sur l'élection à l'Assemblée nationale du citoyen J.-B. Schmit, ancien directeur de l'administration des cultes, fait appel à tous les citoyens qui auraient à fournir des renseignements sur les faits relatifs à cette élection.

Elle vous prie en conséquence de vouloir bien donner à cet avis une place dans vos colonnes.

Salut et fraternité.

Paris, le 2 mai.

Citoyen rédacteur,

Veillez annoncer dans la Commune de Paris que le Club républicain démocratique des Quinze-Vingts continue de tenir ses séances le mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, au local des Quinze-Vingts, rue de Charenton, à sept heures et demie du soir.

Salut et fraternité.

Le président, O. BRUTINEL-NADAL.

Paris, le 2 mai.

Au citoyen Sobrier, rédacteur en chef de la Commune de Paris.

Paris, le 26 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Il est parfaitement vrai que j'ai réclamé contre la décision qui m'a fait descendre du grade de chef à celui de commis, qui a brisé une position que je m'étais acquise, tant par bientôt trente ans de services administratifs, par un travail tout spécial, que par suite d'un arrangement auquel ont concouru trois directeurs et un ministre de la marine. Mais ce qui n'est pas exact, c'est que j'aie fondé mes plaintes sur ce que d'autres auraient été traités plus avantageusement que moi. Dans ma réclamation, pas une ligne, pas un mot ne fait la moindre allusion à aucun de mes collègues. Voilà ce que j'avais surtout à cœur de constater ici.

Je n'ai été la créature d'aucun ministre; je me suis créé moi-même par un travail qui m'a fait vieux avant l'âge. J'ai donc la conscience parfaitement à l'aise, et fort de mes droits, je crois fermement que si j'ai pu être frappé d'une manière aussi sévère, ce ne peut être que par suite d'une erreur, qui sera bientôt réparée, car je suis assez bon républicain pour avoir foi dans la justice d'un gouvernement dont le premier acte a été de proclamer le respect de tous les engagements, de tous les contrats, de tous les droits.

Recevez, citoyen rédacteur, mes salutations fraternelles.

P. HENRICH  
(du ministère de la marine et des colonies).

Au citoyen Sobrier, directeur-gérant de la Commune de Paris.

Citoyen,

Votre numéro du 29 avril renferme un article communiqué, sous le titre *Carrières* et signé A. S. En ma qualité de propriétaire de la *carrière Hériché*, j'ai intérêt à en relever les inexactitudes. D'abord deux mots d'explication.

Le citoyen Lambin, possesseur d'une portion considérable de la butte *Montmartre*, a concédé à feu Leclaire, mon beau-père, pour vingt années, moyennant 80,000 fr. payés comptant, l'extraction du plâtre dans le terrain exploité par le citoyen Hériché. La concession a encore sept années de durée. On veut la faire cesser sur-le-champ; elle contrarie les vues intéressées d'une société dont fait partie le citoyen Lambin, de la commune de Montmartre, qui a toujours secondé cette société, et des inspecteurs des carrières qu'une interdiction totale d'exploitation dispenserait d'appliquer les règlements qu'ils ne comprennent pas.

Il serait trop long, citoyen rédacteur, de vous raconter tout ce que cet accord a fait adopter de mesures vexatoires, arbitraires, injustes, par la municipalité de Montmartre et la préfecture de la Seine, endoctrinés et trompés par l'inspection des carrières, à l'effet d'empêcher le citoyen Hériché d'exploiter.

Revenons à l'article du citoyen A. S. Il n'est pas vrai qu'il y a trois ans le jeu de la mine ait fait crouler plusieurs maisons, ni que même il ait contribué à un écoulement quelconque.

Il n'est pas vrai que les cavages s'étendent jusque sous l'église et sous le télégraphe (placé dans le clocher de l'église); il n'est pas même vrai que les détonations fassent trembler ces deux édifices

(qui n'en font qu'un), non plus que les maisons de la rue des Rosiers. L'exploitation a été illégalement poussée à cent vingt mètres, au lieu de quarante-six mètres, distance réglementaire; vainement j'ai offert de ne la pousser qu'à soixante mètres. L'arbitraire m'interdit même à ciel ouvert des masses à cent trente mètres de distance, en violation des droits et règlements.

Il n'est pas vrai, par conséquent, que jamais l'église, le télégraphe et les maisons aient été ébranlées et menacées de ruine: tous ces bâtiments sont d'une parfaite solidité.

Il n'est pas vrai enfin que la sûreté des personnes et des propriétés ait été un seul instant mise en péril.

On doit reprocher aux inspecteurs de l'avoir néanmoins déclaré, et, pour justifier une assertion aussi erronée, d'avoir employé tout ce qu'ils pouvaient avoir d'habileté et d'influence. C'est sous ce rapport qu'à mes yeux ils sont surtout coupables, puisqu'en cela ils ont induit l'autorité en erreur et lui ont fait porter atteinte à des droits sacrés, acquis à titres onéreux et garantis par les règlements.

Qu'une enquête soit donc ordonnée par qui de droit; qu'elle soit confiée à des exploitants notables, à des inspecteurs civils spéciaux: c'est là l'objet de ma vive sollicitude et à mes yeux l'unique moyen d'apprécier les œuvres de chacun.

Salut et fraternité.

Paris, ce 29 avril 1848.

PERMISEUX,  
rue Saint-Martin, 165.

### FRAUDES ÉLECTORALES.

Entre les innombrables illégalités dont les élections ont été vicieuses faute d'avoir fait table rase de toutes les machines du règne passé, en voici une que l'on peut vérifier aux diverses mairies où le délinquant a voté:

Le sieur Charles-Baptiste Gougin fils, commis chez M. Dupont, charpentier à Issy, demeurant chez un sieur Le Nain (Charles), marchand de vin, route d'Issy, a voté trois fois, dans trois endroits différents où il s'est fait inscrire:

1<sup>o</sup> Au 5<sup>e</sup> arrondissement, où il s'est fait inscrire comme habitant le n<sup>o</sup> 9, rue de la Justice; 2<sup>o</sup> A Vaugirard, comme habitant de la rue Blomet, n<sup>o</sup> 65.

3<sup>o</sup> A Issy, comme demeurant chez le sieur Nain (Charles), marchand de vin, route d'Issy (où il loge).

On frappe des centimes à la Monnaie: c'est inutile, il n'en manque pas. Que le Gouvernement décrète le retrait des liards, et les centimes reparaitront. Certains commerçants ont intérêt à les cacher, les boulangers par exemple.

Le pain de 2 kil. est à 54 c.; celui qui l'achète donne au boulanger onze sous. Le boulanger devrait rendre un centime, mais il dit qu'il n'en a pas; tous les centimes qui entrent chez lui sont autant de centimes retirés de la circulation.

Par ce calcul, le boulanger bénéficie illégalement une moyenne de 5 fr. par jour.

Cette quinzaine-ci, le pain étant à 54 c., le boulanger bénéficie de 8 à 9 fr. La quinzaine dernière le pain était à 56 c.; le boulanger bénéficiait de 2 fr. à 2 fr. 50 c.: l'acheteur donnait 14 sous 1 liard. Si le pain est à 58 c., l'acheteur donne 11 sous 3 liards, ou s'il donne 12 sous, le boulanger ne lui rend qu'un liard, toujours parce qu'il dit qu'il n'a point de centimes.

Ainsi 5 fr. par jour donnent 1,825 fr. par an. Le boulanger aurait-il 4,000 fr. de centimes cachés? Il ne les a point dans son commerce, c'est vrai; mais ces fonds, quoique cachés, lui rapportent 50 pour 100.

Qui souffre de cela? L'ouvrier, qui va au jour le jour: a-t-il femme et enfant, il lui faut un pain de quatre livres par jour; au bout du mois, paye-t-il un centime de trop par jour, il a payé plus de deux livres de pain.

### ÉLECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Hautes-Alpes.

Allier. — Bellegarde. — Faure.

Ardèche.

Valadier, maire de Vallon. — Champhanet, médecin; d'Hautville, colonel du génie; Chazallon, ingénieur. — Laurent, juge. — Royal, président du tribunal de Tournon. — Rouveure, messier à Annonay. — Sibour, ecclésiastique. — Mathieu, président du tribunal de l'Argentière.

Cher.

Bouzigue, maire de Bourges. — Bidault, avocat. — Luvergier de Hauranne, ex-député. — Félix Pyat, commissaire général. — De Vogüé. — Duplan, commissaire du Gouvernement. — Goute-Desgranges.

Hérault.

Jean André. — Reboul Coste. — Charamaule. — Vidal. — J. Renouvier, commissaire du Gouvernement. — Carion-Nisas. — Bertrand aîné. — B. Cazelle. — De Larcy. — Brives.

Loire.

Alcock, procureur général à Lyon. — Eugène Baune, commissaire du Gouvernement. — Martin Bernard, commissaire général. — Aug. Calot. — Laurent Chevallier. — Devillaine. — Jules Favre. — Fourneyron. — Henry Levet. — Poiret. — Verpilloux.

Lot.

Lucien Murat, fils de Joachim. — Cavaignac, gouverneur de l'Algérie. — Rolland, maire de

Cahors. — Ambert, lieutenant-colonel. — De Saint-Priest, ex-député. — Labrousse, commissaire général.

Maine-et-Loire.

De Latouche, maire d'Angers. — Tessier de La Motte, ex-député. — Bineau, id. — Farran, id. — Dutier, id. — Oudinot, général. — Louvet, maire de Saumur. — David (d'Angers). — Freslon. — Lefrançois. — Jounault. — Cesbron-Lavau. — De Falloux, ex-député.

Morbihan.

Bellay, ex-député. — Dubaudon, procureur général. — Danielo, curé. — Larochejaquelein, ex-député. — Leblanc, abbé. — De Saint-Gorges, ex-député. — Parisis, évêque de Langres. — Fournas aîné. — Latouche, avoué. — Arthur de Perrieu. — Dahizel, avocat. — Pioget.

Puy-de-Dôme.

Altaroche, commissaire du Gouvernement. — Jouvot, ex-député. — Charras. — Bandet-Lafarge. — Trélat, commissaire du Gouvernement. — Lavigne, médecin. — Girod-Pourol. — Jussierand. — Combarel de Leyval, ex-député. — Lasteyras. — Bravard-Verrière. — Goulai. — Roucher, avocat. — Toussaint-Bravard. — Astaix, négociant.

Var.

Toulon, 30 avril.

Voici les noms des candidats dont l'élection paraît assurée, moins les deux derniers, qui ont des chances, mais que les votes militaires pourraient modifier:

Morel-Marcellin. — Lucien Guignes, commissaire du Gouvernement. — André Marius, ouvrier du port. — Alleman aîné. — Chilibert. — Henri Arnaud, confiseur. — L'amiral Casy. — Edmond Baume, avocat. — Arène, commissaire du Gouvernement.

### TROUBLES DANS LES DÉPARTEMENTS.

Puy-de-Dôme. — Rochefort. — Les réactionnaires substituent des bulletins à d'autres, les électeurs brûlent le scrutin, une rixe s'ensuit; dimanche et lundi la rixe devient combat. Cinq hommes sont tués; il y a de nombreux blessés.

Montaigu, Saint-Remy, Thiers, Zezoux. — A Saint-Remy, un homme est tué, le commissaire du Gouvernement atteint d'une pierre. Les communes de Thiers et de Zezoux ne peuvent voter et se retirent. A Montaigu, un garde national frappe un ouvrier d'un coup de baïonnette.

Issoire. — Le maire de Saint-Ivoine distribue impérieusement des cartes; un conseiller municipal d'Issoire les remplace par d'autres. Le commissaire du Gouvernement destitue le maire. Les électeurs, entraînés, se jettent sur le commissaire; il ne doit la vie qu'à son courage.

Gard. — Nîmes. — Le bruit s'étant accrédité que la liste Teulon, Bichard, Larcy, Demians, etc., avait obtenu une majorité considérable, un groupe assez nombreux d'hommes, de femmes et d'enfants, chargés de branches de laurier, parcourut les boulevards en chantant un cantique composé sur l'air d'un chant républicain. La première partie du groupe est composée de deux hommes portant un drapeau et d'une masse de six cents enfants et d'autant de femmes rangés en plusieurs lignes; l'autre partie, d'hommes ayant au milieu d'eux un grand drapeau surmonté d'une croix. Une farandole commence sur la place de la Bouquerie. Cependant quelques personnes indignées se réunissent sur un pont voisin; elles sont attaquées, des pierres sont lancées, des coups de feu échangés. Chacun court aux armes, et la fusillade commence à s'engager du côté des moulins-à-vent. La troupe de ligne, la cavalerie, la garde nationale, consignées dès le matin, arrivent rapidement sur la place de la Bouquerie et le boulevard Saint-Charles. D'autres piquets occupent les bougades et les hauteurs; le café Gibelin et sa terrasse restent libres: une multitude de résolue en garde les abords. La garde civique s'est rassemblée. Un membre de la commission municipale commande au tambour de la compagnie de battre la charge, et un officier tire son sabre et crève la caisse du tambour. Un homme a été tué, cinq sont blessés grièvement. Un enfant, en quête de son père dans les rues limitrophes des bougades et de l'Enclos-Rey, est tombé frappé d'une balle à la poitrine; il est mort quelques heures après. Enfin, à neuf heures du soir, une proclamation faite aux flambeaux a mis la ville de Nîmes en état de siège. M. le général de brigade Lucie est chargé de l'exécution de cette mesure rigoureuse, mais nécessaire.

Bouches-du-Rhône. — Marseille. — Quelques fausses alertes ont tenu sur pied toute la ville le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai. On a profité de quelques tentatives coupables, mais évidemment excitées par les réactionnaires, pour semer la division entre les citoyens. Tout est momentanément terminé.

### Actes officiels.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un décret du Gouvernement provisoire relatif à l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Il interdit dès à présent tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres.

L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité à attribuer aux propriétaires d'esclaves émancipés. Le principe que le sol de la France affermit l'esclave qui le touche sera appliqué aux colonies et possessions de la République. A l'avenir aucun Français ne pourra, même à l'étranger, être possesseur d'esclaves, sous peine de perdre sa qualité de citoyen fran-

çais. Les Français aujourd'hui propriétaires d'esclaves à l'étranger auront un délai de trois ans pour se conformer aux injonctions du décret.

MAIRIE DE PARIS.

« Paris, le 22 avril 1848.

« Citoyen,

« Les employés des divers services dépendant de la mairie de Paris ont offert à la République, à titre de don patriotique, une somme de 100,000 fr., qui, dans leur pensée, serait prélevée sur les fonds affectés à tous les traitements, par douzième, et à raison d'une journée de travail par mois. Ils ont exprimé le vœu qu'à raison de la base proportionnelle qui vient d'être indiquée, aucun traitement ne fût exempté de la retenue; mais ils ont demandé en même temps qu'on n'abusât pas de cette disposition généreuse des esprits, et que toute liberté de refuser fût laissée à ceux de leurs camarades qui croiraient ne pouvoir, à cause de leurs besoins, consentir aucun sacrifice.

« En proposant aux employés sous vos ordres de s'associer à l'offre patriotique des employés de la mairie centrale et des autres services municipaux, vous aurez soin de les prévenir que leur concours ne peut être que volontaire, et qu'on n'entend en aucune façon leur prescrire une règle de conduite ou une obligation quelconque. Ceci posé, vous recueillerez les adhésions, et vous voudrez bien ensuite m'adresser le compte de ce que produirait l'application du mode proposé.

« La retenue devrait s'opérer au moment du paiement des appointements et le montant en être versé chaque mois entre les mains du caissier de la mairie centrale, jusqu'à réalisation des 100,000 fr. offerts.

« Salut et fraternité.

« Le Secrétaire général de la mairie,  
« FLOTARD. »

Citoyen rédacteur,

Je joins à cette lettre l'extrait d'un journal dont je vous prie de prendre connaissance. Il y est question de la proposition énoncée par la circulaire de la mairie de Paris. Ce journal dit vrai quant à l'entière adhésion des employés de l'octroi; mais j'affirme qu'aucun employé n'eût consenti, quel que fût son patriotisme, s'il eût eu connaissance du peu de désintéressement des hauts fonctionnaires.

Lorsque la liste nominative a été présentée aux employés, la signature des chefs y figurait en tête et influença les inférieurs. Cependant cent employés ont refusé; c'était contre leurs intérêts, et Dieu les garde de la vengeance de certains chefs!

Il est bon que l'on sache que les employés ont fait une souscription qui a produit une somme de 299 fr. en faveur des blessés de février, et une autre somme de 2,552 fr. 5 cent. comme don patriotique à la République. Total, 2,851 fr. 5 cent.

Le public ignore totalement ces faits, car le directeur de l'octroi, M. Victor Tassin, n'a pas jugé convenable de le faire savoir.

Un certain M. Descures, grand embrouilleur de chiffres, régisseur de l'octroi (le mot régisseur devrait-il encore exister?), est l'âme damnée du service et le soutien de l'aristocratie bureaucratique. Ce régisseur, qui a quarante ans de service dans deux administrations, celle de l'octroi et celle des contributions indirectes, reçoit, dit-on, une retraite de cette dernière.

Un autre régisseur, M. Gauthier d'Hauteserve, ancien député pritchardiste, qui était en même temps auditeur ou conseiller à la cour des comptes, s'était remis en faveur de son beau-frère de ses fonctions de député, mais à la condition qu'on l'élèverait à la pairie. Cet honnête cumulard devrait bien faire à la patrie le don patriotique de sa démission.

Un autre encore, M. Lesourd, ex-sous-préfet de secaux, qui a tant cabalé pour la députation phlippiste, mange, comme on dit vulgairement, à deux rateliers: — secrétaire particulier de M. de Montalivet, le fameux intendant de la liste civile, et régisseur de l'octroi aux modestes appointements de 40,000 fr., — plus des remises, pots-de-vin et autres épices. — N'aurait-il pas aussi un petit sacrifice à faire sur l'autel de la République?

Ces trois messieurs forment le conseil d'administration. — Pourquoi un conseil, dans un conseil de la ville, aide d'un conseil municipal? — Double emploi comme toujours.

Il en est de même de cinq sous-inspecteurs, tout à fait inutiles, et bien d'autres encore. — La ville supprime des droits; elle devrait bien aussi supprimer des places.

Salut fraternel.

Un décret en date du 17 mars a stipulé que tous les traitements au-dessus de 2,000 fr. seront frappés d'un impôt progressif. Les employés supérieurs de la marine et de l'octroi se sont posé le double problème d'échapper à la retenue dont les menaçait ce décret, tout en affectant les allures d'un grand désintéressement. Voici la solution à laquelle ils se sont arrêtés.

Ils ont fait circuler parmi tous les employés une liste d'adhésion à un projet consistant à faire à la République un don de 100,000 fr. qui serait prélevé sur les fonds affectés à tous les traitements, par douzième et à raison d'une journée de travail par mois.

Voici maintenant les résultats économiques de ce projet. Les employés qui ont 1,800, 1,200, 1,000 fr. d'appointement, et même les malheureux employés des barrières qui touchent 70 fr. par mois, perdront mensuellement le salaire d'une journée de travail; mais par contre les heureux

possesseurs de traitements de 6,000, de 8,000, de 12,000 fr. ne donneront à la République que 46, 20 ou 50 francs par mois, c'est-à-dire, pour les onze mois (1) pendant lesquels la retenue s'opérera, 175, 220, 550 francs, tandis que d'après l'esprit et la lettre du décret, c'est 600, 1,200 et 2,400 fr. qu'ils auraient dû abandonner au trésor public.

On en conviendra, cette combinaison est fort ingénieuse. Mais nous nous permettrons cependant d'appeler sur la question l'attention de M. le maire de Paris, qui aura à examiner si les adhésions qu'on sollicite des employés inférieurs sont librement accordées et si la contribution qui frappera également les gros traitements et les salaires modiques est bien conforme aux règles de la justice distributive.

Les employés gagistes du Mont-de-Piété ont 4,000 fr. d'appointement et sont frappés d'une retenue de 5 p. 100 au profit de la caisse des retraites. On vient encore de leur faire subir une retenue mensuelle de 3 fr. Il est vrai que cette retenue est une offrande patriotique. Ne serait-il pas équitable de faire peser un peu plus les obligations du moment sur des employés supérieurs, et non pas sur de pauvres employés dont les appointements sont à peine suffisants. Nous réprovoquons également ce moyen d'influence qui consiste à faire circuler une liste à la tête de laquelle figurent les noms des chefs de l'administration.

## Compte rendu des Clubs.

### SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

Séance du 29 avril.

Lecture du procès-verbal de la séance de la veille.

Le procès-verbal est adopté, sauf le changement de quelques expressions réclamé par les citoyens Bouchereau, Marx et Tranchevent.

Le citoyen Chipron, président, annonce à l'assemblée que l'affiche dont il a été donné lecture dans la séance d'hier n'a pu être placardée aujourd'hui, mais qu'elle le sera irrévocablement demain, et que le nom de Barbès figurera au bas en qualité de membre du comité. (Applaudissements.)

Le citoyen Victor Leroux donne lecture du travail suivant, qui lui a été inspiré par le système de Louis Blanc :

« QUE FUT L'OUVRIER ? RIEN ! — QUE SERA-T-IL ?  
TOUT ! »

#### I.

Que fut l'ouvrier ? Que sera-t-il ?

D'abord définissons l'ouvrier. J'appelle ouvrier non-seulement cette partie de l'humanité que d'habitude on désigne par ce mot, mais encore ce qui, émanant de la créature même, concourt au travail tant matériel qu'intellectuel. Pris dans ce sens, l'ouvrier sera donc la force et l'intelligence.

Eh bien, dans le passé, que fut l'ouvrier ? Rien.

La preuve, c'est qu'hier encore il mourait affamé dans le prolétariat, obscur dans Charles Fourier et tant d'autres.

La preuve, c'est la chute successive de ces je ne sais quoi qu'on a nommés moyen âge et monde moderne. Seraient-ils tombés s'ils s'étaient appuyés sur la force qui soutient, sur l'intelligence qui dirige ? Non. Leur chute est-elle regrettable ? Non. Sur leurs ruines, en effet, l'ouvrier immortel reste debout, comme autrefois déjà dans son symbole, dans Christ, dans le fils du menuisier, il resta debout sur les ruines de l'antiquité.

Or, si dans le passé l'ouvrier ne fut rien, qui donc a usurpé sa place ? Le franc avant 1789, le franc encore avant 1850, le franc toujours avant 1848.

Mais aujourd'hui l'ouvrier peut la prendre cette place qui lui est due, et avec elle l'avenir ! Qu'il se maintienne dans son unité reconstituée après dix-huit siècles de division ! qu'il ne laisse plus le franc, agent de la discorde, le séparer, ici en force, là en intelligence.

Et alors que sera-t-il ? Tout !  
Il devait l'être, il doit l'être aujourd'hui, sinon il le sera demain ! Et pour l'être à jamais, que dans lui la force se prête à cette heure aux efforts que fait l'intelligence pour l'organisation en vue du travail matériel, c'est-à-dire en vue de l'industrie et de l'agriculture, pour la réconcilier avec cette destinée qui d'attrayante est devenue si répugnante !

#### II.

Quels sont les éléments constitutifs du travail tant matériel qu'intellectuel ?

Matériau première, outil et enseignement, étant, suivant moi, dû à la créature, je dis que les seuls éléments constitutifs du travail sont en matériel le talent et la force, en intellectuel le talent et l'intelligence. Mais à le prendre dans l'état où le passé le transmet, je vois qu'entre ces deux éléments il s'en est glissé un troisième, le franc ou le capital. Véritable agent de division, celui-ci les a peu à peu séparés l'un de l'autre de tout l'arrondissement progressif qu'il prenait à leur détriment. Qu'en est-il ? L'affranchissement du talent, c'est vrai, mais aussi la servitude de la force et de l'intelligence. Pendant cette servitu-

(1) Il résulte d'un calcul que la somme de 100,000 fr. serait obtenue au bout de onze mois, justement parce que la retenue atteindrait un grand nombre de petits employés.

de, celle-ci, néanmoins, dont le privilège est de s'organiser elle-même et de triompher de tout obstacle, celle-ci a su faire son travail intellectuel ; puis, par les mille canaux de la presse, elle l'a glissé vers sa sœur, comblant ainsi la distance qui les séparait. De là l'explosion du 24 février 1848 ; de là l'unité de l'ouvrier avec lui-même, unité qui se maintiendra si, comme je l'ai dit, la force se laisse organiser par l'intelligence en vue du travail matériel.

La véritable question en ce moment est donc l'organisation de la force en vue du travail matériel. Or, on l'a vu plus haut, à le prendre dans l'état où le passé le transmet, ce travail n'est que par le concours de trois éléments, le capital, le talent et la force. Mais ce concours est-il donné par chacun de ces éléments en raison de leur puissance ? Non certes. Tous trois au contraire se sont jusqu'à ce jour gaspillés en luttes sinon stériles, du moins fort dangereuses. D'où cela vient-il ? De leur division. Indiquer la cause du mal, c'est indiquer le remède. Seulement est-il certain que ces trois éléments s'associeront d'eux-mêmes ? Je ne puis répondre à cette question qu'après avoir recherché ce qui les caractérise.

#### III.

Quel est le caractère des éléments constitutifs du travail matériel ?

Le caractère des éléments constitutifs du travail matériel, c'est actuellement la cupidité pour le capital, la suffisance pour le talent, la brutalité pour la force ; c'est de plus pour tous trois un mépris réciproque.

#### IV.

L'association des trois éléments constitutifs du travail matériel est-elle autant possible que désirable ?

Du mépris que les trois éléments constitutifs du travail matériel se sont toujours prodigué, il est résulté entre eux une antipathie profonde, invétérée. Cette antipathie d'abord, à l'heure trouble où nous vivons, et surtout avec la latitude laissée à la liberté individuelle ou sauvage, cette antipathie rend impossible, suivant moi, leur association spontanée, volontaire, quel que soit d'ailleurs le mode de répartition qu'on adopte.

Ensuite leur caractère propre s'y oppose. Ainsi le capital sait qu'en association il ne pourrait plus réaliser les énormes bénéfices auxquels il est habitué ; il sait, en outre, que de maître il deviendrait travailleur ; enfin quelque belle part qu'on lui fasse, cette part palra toujours dans ces calculs auprès de celle qu'il s'arrogeait lui-même.

Quant au talent, il repousse aussi l'association, par suffisance. Il ne la repousserait peut-être pas avec le capital, car il a un faible pour celui-ci. Mais avec la force ! Fi donc ! Affranchi de la veille, il a tout de suite oublié son compagnon qui restait à la chaîne. Son affranchissement en un mot n'a pour effet que de développer outre mesure en lui l'individualisme, et de comprimer, de dénaturer, d'étouffer même le sentiment de la fraternité.

Reste la force. Elle, elle n'est pas contraire à l'association. Mais, d'une part, toute infatuée de sa supériorité musculaire, comme le talent de sa supériorité d'exécution, comme le capital de la place que le passé lui a laissé prendre ; d'autre part toute endolorie de six mille ans d'esclavage, elle ne s'associerait que sur le pied d'une égalité absolue ; car elle a :

1° La crainte de retomber sous le joug, où le capital et le talent tendront toujours à la ramener ;

2° Le ressentiment du mépris que ceux-ci lui ont prodigué jadis, et qu'elle entrevoit encore sous leur masque de philanthropie ;

3° La conviction, non plus instinctive, mais raisonnée, que ses sueurs entrent dans la constitution du travail pour autant au moins que le talent et surtout que le capital.

4° Cette autre conviction, raisonnée aussi, que, contrairement à l'égalité, l'inégalité n'a pas de limite.

Voilà ce qui, suivant moi, s'oppose actuellement à une association volontaire entre les trois éléments constitutifs du travail matériel. Puis-je me tromper ! car cette association, quelque base qu'on lui donne, est à cette heure ce que tout esprit clairvoyant doit vivement désirer. Et pourquoi ne mettrais-je pas le point sur l'i ? Il y a à craindre un recul et une guerre sociale : eh bien ! on ne les prévient sûrement que par cette association, qui est sinon la plus rationnelle, du moins la plus douce transition du passé à l'avenir, de la misère à la richesse, de l'infortune au bonheur, du désordre à l'ordre, de l'esclavage à la liberté. Que le talent y songe, et surtout le capital ! Les sacrifices doivent venir d'eux.

#### V.

Quelle est la transition rationnelle ?

Puis-je me tromper, ai-je dit. Je le répète, inutilement sans doute ; car le capital, qui est maître, et le talent, qui, lui, est affranchi, ne se croient peut-être aucun intérêt à écouter de cette oreille. Il ne faut donc pas compter sur la transition douce. On peut néanmoins la proposer ; mais la demander serait dangereux. D'abord on perdrait en discussions inutiles un temps bien cher dans les circonstances présentes. Ces discussions ensuite mettraient à nu la discorde sociale jusques dans ses plus secrets profondeurs, et peut-être à cet aspect reculerait-on de dégoût et de désespoir. Mieux vaut donc tout de suite recourir à la transition rationnelle. Quelle est-elle ? La force. Et je l'affirme : cette transition sera décisive si on

donne à la force une organisation qui lui assure son affranchissement, le droit de vivre, le droit de se développer, enfin qui la mette en mesure de traiter d'égal à égal avec les deux autres éléments qui la repoussent aujourd'hui et qui plus tard la courtoiseront. Eh bien, cette organisation est toute faite, mais en vue de l'industrie seulement. A ceux qui lui reprocheraient de négliger l'agriculture, je répondrais d'abord qu'il fallait commencer par le plus pressé, c'est-à-dire par Paris ; ensuite, que l'industrie en est arrivée, contrairement à la terre, à ne plus nourrir les bras qu'elle emploie ; enfin, que donner aux agriculteurs des encouragements qui eussent fait augmenter la production n'était pas donner au prolétaire des villes et des campagnes de quoi acheter cette production. Le point principal était donc d'attirer la richesse jusqu'au prolétaire. Or, ce but me semble atteint par l'organisation dont je vais parler et qui est celle que, le 20 mars 1848, Louis Blanc a proposée à la Commission des travailleurs sous le nom impropre d'organisation du travail, car elle n'est en réalité qu'une association des travailleurs industriels.

(La suite à demain.)

### CLUB SERVANDONI.

Aux citoyens commissaires du banquet dit banquet fraternel de la constituante.

Le club Servandoni, vu la demande qui lui a été faite par la commission du banquet fraternel de la constituante ; considérant que le triomphe des idées démocratiques pourrait seul dans ce moment — où l'on n'a personne à tromper — motiver des réjouissances publiques ;

Considérant que la réaction marche tête levée et menace sinon d'anéantir la République, au moins de fausser complètement le sens de la Révolution ;

Que des discordes civiles, dont la cause est encore cachée, ont ensanglanté plusieurs de nos cités ;

Que le deuil est seul convenable ;

Considérant encore que la marche des idées rétrogrades à l'étranger, où la république italienne est menacée par le despote de Turin, la république polonaise par ses trois oppresseurs et la république allemande par ses nuées de tyrans. Décide à l'unanimité qu'il ne sera pas envoyé de délégués au banquet dit fraternel de la constituante.

### CLUB CENTRAL DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le siège du club et de ses assemblées publiques est transféré de la salle des Spectacles-Concerts au passage Jouffroy, n° 11, salle des Soirées-Orientales. Les séances se tiendront les lundi, mercredi et vendredi, à sept heures et demie du soir.

L'installation du club dans son nouveau local aura lieu le mercredi 3 mai, à sept heures et demie du soir. L'ordre du jour est la continuation de la discussion du programme politique et social proposé par le citoyen Jules Lechevalier.

Le Club démocrate fraternel du faubourg Saint-Antoine, siégeant à l'école, rue de Charonne, tiendra régulièrement ses séances les mardi, jeudi, samedi, à sept heures et demie du soir.

### CLUB DÉMOCRATIQUE DES BLANCS-MANTEAUX.

Après la lecture du procès-verbal, un membre fait au club une communication de laquelle il résulte que de misérables bruits ayant été répandus pour faire croire à la démission du citoyen Ledru-Rollin ; il s'est assuré que ce bruit n'avait aucun fondement. C'est encore une de ces calomnies inventées par les réacteurs afin d'agiter la population.

Cette communication est accueillie avec la plus grande faveur, et le citoyen qui l'a faite reçoit partout des félicitations.

### AVIS AUX SUISSES.

L'importante question débattue dans l'assemblée de dimanche, 30 avril, n'ayant pu être terminée, les Suisses sont priés de se réunir vendredi 3 mai, à 7 heures du soir, dans la salle du bal de la Chaussée-d'Antin, rue Saint-Lazare, 72.

### Étranger.

#### ESPAGNE.

Catalogne. — On donnait comme positive à Gironne, le 15 avril, la nouvelle que l'ancien chef centraliste Bellera était rentré en Espagne à la tête d'environ 150 hommes, et qu'il avait proclamé la république.

On a appris, d'un autre côté, que le cabecilla carliste Planademunt, qui se trouvait depuis longtemps sur la frontière de France pour y organiser une bande, est aussi entré en Espagne à la tête de trente à trente-cinq hommes.

La bande de Boquica a été attaquée le 14 avril, aux environs de Vich, par les colonnes mobiles de Prats, Berga et Alpens, qui s'y étaient donné rendez-vous, et elle a été dispersée après avoir perdu plusieurs hommes. Divers individus de cette bande ont passé la nuit dans un village des environs.

Ce fait et tant d'autres du même genre indiquent clairement l'éternelle tactique de ces bandes, qui prennent la fuite quand elles se voient hors d'état de faire face aux troupes de l'armée, et qui, toujours poursuivies avec mollesse, se re-

forment le lendemain sur un autre point désigné d'avance par le chef de la bande.

Des ennemis de ce genre ne peuvent être exterminés que par des hommes aussi bon marcheurs qu'eux-mêmes et connaissant aussi bien le terrain.

Treize bandits ont été pris aux environs de Mauresa par les gendarmes catalans.

(Journal des Pyrénées-Orientales.)

### Faits divers.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'enrichir l'enseignement professionnel d'une nouvelle branche scientifique bien importante au point de vue de l'art comme de l'industrie, en instituant au Conservatoire national des arts et métiers, par un arrêté du 28 avril dernier, une chaire spéciale de céramique. Le citoyen Ebelmen, administrateur de la manufacture nationale de Sèvres, est chargé de ce cours, qui ouvrira chaque année le 15 mai pour finir au 1<sup>er</sup> août, et le professera gratuitement.

L'ordre vient d'être donné d'armer la citadelle de Doullens sur le pied de guerre.

Le capitaine P... faisait ce matin le recensement à Montmartre. Il s'est présenté chez la dame Grillé, qui soutient son vieux père plus qu'octogénaire.

« Je n'ai pas d'argent, a dit cette dame ; mais la patrie a besoin, prenez cette montre. »

Et elle a donné une charmante montre marine qui ne sera pas le moins touchant des dons offerts à la patrie.

Environ 500 représentants du peuple ont déjà retenu leurs places dans la salle de l'Assemblée nationale. La banquette à gauche de la tribune est réservée aux membres du Gouvernement provisoire. Le premier nom inscrit est celui de Lamartine. Derrière les bancs de ministres, nous avons remarqué les noms de MM. Barbès et Étienne Arago.

La salle sera prête pour le 4 mai. Elle est dans tout son pourtour pavoisée de drapeaux tricolores en faisceaux. L'ancien bureau et le fauteuil de M. Sauzet, que nous avons reconnus, serviront au nouveau président de l'Assemblée nationale constituante.

La façade extérieure, du côté de la place du palais, commence à prendre une forme déterminée. On y a dessiné trois figures allégoriques représentant la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Un énorme drapeau tricolore flotte au-dessus.

L'arrivée d'Abd-el-Kader avait attiré mercredi soir une foule immense au lieu de débarquement du bateau de poste. L'attente a été longue. Enfin, à 9 heures et demie, la cloche s'est fait entendre et le bateau a été amarré. MM. Daumas et Larue en sont sortis les premiers et ont examiné les voitures qui devaient conduire l'ex-émir et sa suite à l'hôtel Bibent, où des logements lui avaient été préparés. Les voitures n'étant pas assez grandes pour transporter tous les voyageurs à la fois, on est allé consulter Abd-el-Kader. Il a exprimé le désir que les femmes sortissent les premières, et un instant après nous avons vu arriver une longue file de créatures humaines, revêtues de vêtements blancs de la tête aux pieds. La mère de l'ex-émir est montée la première, soutenue par un autre de ses fils. Après elle venaient les femmes d'Abd-el-Kader et les esclaves portant toutes des enfants derrière le dos.

Les trois chars à bancs de l'administration ont été remplis par cette partie des prisonniers, et se sont dirigés vers l'hôtel Bibent. Une heure après ils sont revenus, et Abd-el-Kader est sorti du bateau. Le colonel Daumas l'a conduit jusqu'à la voiture et lui a fait signe de monter. Nous l'avons vu très-distinctement. Son teint est pâle, sa figure est très-bien faite, ses yeux noirs très-beaux et son regard d'une grande douceur ; sa barbe est noire et peu fournie. Rien ne le faisait distinguer des autres chefs qui l'accompagnaient.

Le colonel Daumas est monté en voiture immédiatement après et s'est assis en face de lui. Ensuite sont arrivés tous les chefs, au nombre de quatorze ou quinze. Ils portent tous la robe blanche et le burnous ; un cordon assez gros fixe autour de leur tête une étoffe blanche. Ils ont les bras nus.

Une foule considérable encombrait la rue des Balances et les abords de l'hôtel Bibent.

Grand nombre de personnes ont été admises hier à voir Abd-el-Kader, qui est très-affable. Il s'est montré plusieurs fois au balcon.

(L'Indépendant de Toulouse.)

### Bourse de Paris du 3 mai.

Le 3 0/0 a ouvert au cours de clôture d'hier : 47 50 ; des offres assez nombreuses l'ont fait descendre jusqu'à 46, et il est resté au cours de 46 50 au comptant et 46 25 à terme.

Le 5 0/0, fermé hier à 70 75, a ouvert à 70 50, pour tomber assez promptement de 2 fr. ; mais à la fin de la bourse, la cote était remontée à 69 au comptant et 68 25 à terme.

On a coté le 5 p. 100 en liquidation à 70 fr. premier cours et plus haut et 70 75 dernier et plus bas cours.

Le décompte sur les bons du trésor a été de 3 p. 100. — Les banques de France, ouvertes à 1,425 fr., sont tombées à 1,380 pour rester à 1,400.

Les chemins de fer ont tous présenté de la baisse sur les cours d'ouverture et ne se sont pas relevés au dernier moment comme les fonds publics.

Le directeur gérant : SOBRIER.

Imprimerie Lecrampe et Fortaux, rue Damiette, 2.